



## Cocernant la location d'un logement avec une agence

Par **nikolas**, le **21/01/2011** à **22:01**

Bonjour,  
une agence location loue une maison a 310euros, je touche 1080 je n'est aucun crédit, il me demande un garant , je contacte locapass qui accepte mon dossier passe garant et paie la caution, l'agence me di que locapass pour eux n'est pa un garant il leurs faut une personne physique qui doit faire 4 fois le montant du loyer est ce normal? est ce que je peux porter plainte? car j'ai demander a une autre agence du meme nom mais dans un autre département il m'ont dit ce nest pa normal du tout et que cela avait plus un rapport avec mes origines. est ce que je peux aller devant un tribunal pour porter plainte?

Par **corima**, le **21/01/2011** à **22:06**

Non, ce n'est pas normal, tentez de leur dire que vous avez trouvé un garant qui gagne plus de 4 fois le montant du loyer pour voir leur reaction

Par **Marion2**, le **21/01/2011** à **22:21**

[citation]**autre agence du meme nom mais dans un autre département il m'ont dit ce nest pa normal du tout et que cela avait plus un rapport avec mes origines.**  
[/citation]

Bien sûr que si s'est normal et ça n'a rien à voir avec vos origines.  
Souvent même, les agences ne se contentent pas d'une seule caution, ils en demandent 2  
(cas pour ma fille & qui a un salaire plus élevé que le vôtre)

Pour quel motif voulez-vous déposer plainte ? Elle sera sans suite.

Par **corima**, le **21/01/2011** à **23:29**

Deposer plainte pour discrimination mais il faudrait pouvoir le prouver et c'est pas gagné.  
L'agence ne fait que suivre les recommandations du propriétaire